

**L'ASSOCIATION CANADIENNE  
DE SPORTS POUR  
PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2020**

**MATIÈRES**

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	1
ÉTATS FINANCIERS	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	3
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS	4
ÉTAT DE L'EXPLOITATION	5
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	6
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS	7
COMMENTAIRES DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE	10
TABLEAU COMPLÉMENTAIRE - SPORT CANADA	11





**PARKER PRINS LEBANO**  
**Chartered Professional Accountants**  
Professional Corporation

**RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS**

Aux membres de :

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX**

**Opinion avec réserve**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020 et les états de l'évolution des actifs nets, de l'exploitation, et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, sauf pour ce qui est des effets de la question décrite dans la section Fondement de l'opinion de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux au 31 mars 2020 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**Fondement de l'opinion**

Comme bon nombre d'autres organismes de bienfaisance, l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux tire ses revenus de dons et de collectes de fonds dont l'intégralité n'est pas susceptible de faire l'objet d'une vérification comptable satisfaisante. Il s'ensuit que notre vérification de ces revenus n'a porté que sur les montants consignés aux registres de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux et que nous n'avons pas pu déterminer s'il peut y avoir lieu de rajuster les dons et les fonds recueillis au cours de collectes qui ont été consignés, ni l'excédent des revenus sur les dépenses, l'actif et l'actif net.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

**Autre point**

Les répercussions économiques négatives de la pandémie de la COVID-19 causent énormément d'incertitude. Il se peut fort bien que les revenus baissent considérablement. La direction soutient qu'elle pourra rajuster les dépenses de l'organisation afin que cela n'ait pas d'effet négatif appréciable sur les résultats opérationnels. Les présents états financiers ne comprennent pas de rajustement ou de compte de régularisation en fonction de ces effets éventuels.

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux de poursuivre son fonctionnement, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux ou de mettre un terme à son activité ou s'il n'y a aucune autre solution réaliste.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont jugées significatives s'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes canadiennes d'audit généralement reconnues, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique pendant l'audit entier. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative découlant d'une erreur, car la fraude peut comporter la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- nous acquérons une compréhension des éléments de contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction ainsi que des informations connexes fournies par celle-ci.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de la mise en pratique par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux de poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations sont insuffisantes, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations pourraient par ailleurs amener de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation globale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et déterminons si les états représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante de contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



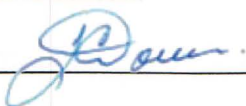
Parker Prins Lebano Comptables professionnels agréés Société professionnelle  
Autorisée à exercer l'expertise comptable par l'organisation Comptables professionnels agréés de l'Ontario

Ottawa (Ontario)  
le 10 août 2020

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES  
CÉRÉBRAUX**  
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
AU 31 MARS 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Encaisse	273 919 \$	156 065 \$
Comptes débiteurs	19 700	42 771
TPS/TVH recevable	50 211	59 010
Frais payés d'avance	<u>-</u>	<u>74 619</u>
	<b>343 830</b>	<b>332 465</b>
<b>IMMOBILISATIONS (note 3)</b>	<b>2 758</b>	<b>3 940</b>
<b>FONDS RESTREINTS À UNE AFFECTATION INTERNE (notes 7, 8 et 9)</b>	<u><b>291 843</b></u>	<u><b>287 326</b></u>
	<u><b>638 431 \$</b></u>	<u><b>623 731 \$</b></u>
<b>PASSIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Créditeurs et charges à payer	13 412 \$	33 060 \$
Remises gouvernementales à payer	7 779	7 206
Revenu reporté	<u>10 500</u>	<u>17 812</u>
	<u><b>31 691</b></u>	<u><b>58 078</b></u>
<b>ACTIFS NETS</b>		
<b>INVESTIS EN IMMOBILISATIONS</b>	<b>2 758</b>	<b>3 940</b>
<b>NON AFFECTÉS</b>	<b>312 139</b>	<b>274 387</b>
<b>RÉSERVE POUR LES JEUX PARALYMPIQUES DE TOKYO DE 2020 (note 8)</b>	<b>154 186</b>	<b>152 225</b>
<b>RÉSERVE POUR LA PARTICIPATION AUX SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX (notes 7 et 9)</b>	<u><b>137 657</b></u>	<u><b>135 101</b></u>
	<u><b>606 740</b></u>	<u><b>565 653</b></u>
	<u><b>638 431 \$</b></u>	<u><b>623 731 \$</b></u>

Pour le conseil:



Administrateur



Administrateur

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX**  
**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020**

	Réserve pour les Jeux paralympiques de Tokyo de 2020	Réserve pour la participation aux sports pour paralytiques cérébraux	Investis en immobilisations	Non affectés	<b>2020 Total</b>	2019 Total
<b>ACTIFS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	152 225 \$	135 101 \$	3 940 \$	274 387 \$	<b>565 653 \$</b>	582 598 \$
Excédent des revenus sur les dépenses, avant les autres postes	1 961	2 556	-	36 570	<b>41 087</b>	30 671
Jeux mondiaux de la CPISRA, net (note 7)	-	-	-	-	-	(47 616)
Amortissement	-	-	(1 182)	1 182	-	-
<b>ACTIFS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>154 186 \$</u>	<u>137 657 \$</u>	<u>2 758 \$</u>	<u>312 139 \$</u>	<u><b>606 740 \$</b></u>	<u>565 653 \$</u>

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES  
CÉRÉBRAUX  
ÉTAT DE L'EXPLOITATION  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020**

	<b>2020</b>	2019
<b>REVENUS</b>		
Sport Canada (note 2)	616 900 \$	534 000 \$
À nous le podium	-	24 000
Collecte de fonds	706 208	808 541
Évaluations des athlètes	39 347	25 438
Droits d'adhésion	257	-
Autres subventions	6 800	19 980
Intérêts et divers	32 782	30 842
	<b>1 402 294</b>	1 442 801
 <b>DÉPENSES</b>		
Gouvernance et leadership (note 6)	310 033	307 773
Communications et marketing (note 6)	21 005	15 637
Le boccia et paralysie cérébrale/participation et performance	86 691	102 982
Haute performance du boccia (note 6)	477 662	489 535
Le financement et partenariats	399 816	496 203
Sport sécuritaire (note 6)	66 000	-
	<b>1 361 207</b>	1 412 130
 <b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES, AVANT LES AUTRES POSTES</b>	<b>41 087</b>	30 671
 <b>AUTRES POSTES</b>		
Jeux mondiaux de la CPISRA, net (note 7)	-	(47 616)
 <b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES</b>	<b>41 087 \$</b>	(16 945) \$

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES  
CÉRÉBRAUX  
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020**

	<b>2020</b>	2019
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses pour l'exercice	41 087 \$	(16 945) \$
Éléments n'exigeant pas de mise de fonds :		
Amortissement	1 182	1 689
	<b>42 269</b>	(15 256)
Changement net aux postes hors caisse liés aux opérations :		
Comptes débiteurs	23 071	(33 491)
TPS/TVH recevable	8 799	(7 088)
Frais payés d'avance	74 619	5 508
Comptes créditeurs et frais à payer	(19 648)	10 145
Remises gouvernementales à payer	573	482
Revenu reporté	(7 312)	17 812
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE</b>	<b>122 371</b>	(21 888)
<b>ENCAISSE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>443 391</b>	465 279
<b>ENCAISSE, À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>565 762 \$</b>	443 391 \$
Les espèces et quasi-espèces comprennent :		
Encaisse	273 919 \$	156 065 \$
Fonds restreints à une affectation interne (notes 7, 8 et 9)	291 843	287 326
	<b>565 762 \$</b>	443 391 \$

---

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

### LE 31 MARS 2020

---

#### 1. NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux (ci-après nommée « l'Association ») est constituée en société selon la *Loi sur les corporations canadiennes* et est une œuvre de bienfaisance enregistrée selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. L'Association collabore avec des partenaires à l'augmentation de la participation des Canadiennes et Canadiens atteints de paralysie cérébrale ou de limitations semblables aux sports et à l'activité physique, à la croissance de la boccia à partir de la base et à la préparation de champions mondiaux et paralympiques.

#### 2. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes applicables aux organismes sans but lucratif et ils témoignent des politiques suivantes :

##### IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et amorties au taux de 30 % par année selon l'amortissement dégressif. La moitié du taux annuel est appliquée à l'année d'acquisition.

##### COMPTABILISATION DES REVENUS

L'Association suit la méthode de report pour la comptabilisation des revenus. Les contributions assujetties à des restrictions sont comptabilisées à titre de revenus dans l'année où les dépenses connexes sont engagées. Les contributions sans restriction sont comptabilisées à titre de revenus dès leur réception ou dès qu'elles deviennent payables, si le montant à recevoir peut raisonnablement être évalué et que sa réception est raisonnablement assurée.

##### CONTRIBUTIONS DE SPORT CANADA

Les contributions reçues de Sport Canada sont versées à des conditions précises ayant trait à leur utilisation. Sport Canada vérifie les registres de l'Association pour déterminer les cas où, s'il y a lieu, des montants imputés sur les contributions ne l'ont pas été conformément aux conditions convenues et seraient par conséquent remboursables à Sport Canada. Tout rajustement des contributions de l'année précédente est comptabilisé dans l'année où Sport Canada le demande.

Les contributions sont enregistrées selon la comptabilité d'exercice. Toute partie de contribution qui n'est pas utilisée à la fin prévue est jugée remboursable au gouvernement fédéral.

##### RECOURS À DES PRÉVISIONS

La préparation de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes applicables aux organismes sans but lucratif exige que la direction établisse des prévisions et des hypothèses qui influencent les montants présentés de l'actif et du passif, les montants potentiels de l'actif et du passif à la date des états financiers et les montants des revenus et des dépenses de la période que visent les états. Les sommes réelles peuvent différer des sommes prévues. Les prévisions sont révisées annuellement et tout rajustement est noté dans les états financiers visant la période où il est jugé nécessaire.

##### INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont reconnus à leur juste valeur.



---

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIER (suite)

LE 31 MARS 2020

---

## 3. IMMOBILISATIONS

	2020		2019
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel de bureau	52 025 \$	50 032 \$	2 847 \$
Équipement sportif	17 159	16 394	1 093
	<u>69 184 \$</u>	<u>66 426 \$</u>	<u>3 940 \$</u>

## 4. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de l'Association comprennent les espèces, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs, les charges à payer et les remises payables au gouvernement. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'Association ne court pas de risque appréciable d'intérêt, de change, de crédit, de liquidité ou du marché découlant de ces instruments financiers, et la valeur comptable de ces instruments financiers correspond à peu près à leur juste valeur.

## 5. ENGAGEMENTS LOCATIF

L'Association a conclu un bail d'exploitation à l'égard de locaux à bureau. Les paiements minimaux pour la prochaine année seront de 16 250 \$.

## 6. SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX

Les affectations aux salaires et aux avantages sociaux sont les suivantes :

	2020	2019
Gouvernance et leadership	186 465 \$	168 969 \$
Communications et marketing	5 940	6 115
Haute performance du boccia	139 960	126 358
Sport sécuritaire	14 976	-
	<u>347 341 \$</u>	<u>301 442 \$</u>

## 7. JEUX MONDIAUX DE LA CPISRA

Le 28 mars 2018, le conseil d'administration de l'Association a approuvé l'affectation de 45 000 \$ puisés à la Réserve pour la participation aux sports pour paralytiques cérébraux afin de permettre à une équipe de participer aux Jeux mondiaux de la CPISRA devant avoir lieu à Sant Cugat, en Espagne, en août 2018. C'était une nouvelle initiative visant à financer le développement d'athlètes atteints de paralysie cérébrale à des sports autres que la boccia.

Droits des athlètes, des OSP et des OSN	60 105 \$
Dépenses - Jeux mondiaux de la CPISRA	<u>(107 721)</u>
Déficit	<u>(47 616) \$</u>

Le conseil a en outre approuvé l'affectation de tout excédent des revenus sur les dépenses à la Réserve pour la participation aux sports pour paralytiques cérébraux pour cette année.

---

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES  
CÉRÉBRAUX**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**  
**LE 31 MARS 2020**

---

**8. RÉSERVE POUR LES JEUX PARALYMPIQUES DE TOKYO DE 2020**

Le conseil d'administration de l'Association a créé cette réserve afin de séparer des autres les fonds devant servir à préparer l'équipe qui participera aux Jeux paralympiques de Tokyo en 2020. Les utilisations valides des fonds de cette réserve comprennent, sans y être restreintes, les services scientifiques sportifs, l'entraînement, les compétitions, la formation, l'équipement et la recherche-développement.

L'investissement initial dans la Réserve pour les Jeux paralympiques de Tokyo de 2020 était de 150 000 \$. Tout revenu produit par la réserve sera maintenu dans celle-ci et toute dépense puisée à la réserve devra être autorisée par le conseil d'administration de l'Association. Tout virement de fonds de cette réserve à un autre compte de l'Association devra être autorisé par le conseil d'administration de l'Association. Celui-ci examinera annuellement l'activité dans le fonds afin de déterminer s'il sert à la fin prévue. La fermeture du fonds devra être approuvée par le conseil d'administration de l'Association.

Au 31 mars 2020, le solde du fonds comprenait un certificat de placement garanti (CPG) de 154 186 \$ (encaisse de 152 225 \$ en 2019) portant intérêt au taux annuel de 1,55 % et venant à échéance en mai 2020.

**9. RÉSERVE POUR LA PARTICIPATION AUX SPORTS POUR PARALYTIQUES  
CÉRÉBRAUX**

Le conseil d'administration de l'Association a créé cette réserve afin de séparer des autres les fonds devant servir à la réalisation de la mission de l'Association de « faire en sorte qu'un nombre de plus en plus élevé de Canadiennes et Canadiens ayant une paralysie cérébrale ou des limitations semblables pratiquent un sport ou une activité physique ». Les utilisations valides des fonds de cette réserve comprennent, sans y être restreintes, la programmation, les partenariats, le marketing, les communications et les projets de recherche.

L'investissement initial dans la Réserve pour la participation aux sports pour paralytiques cérébraux était de 150 000 \$. Tout revenu produit par la réserve sera maintenu dans celle-ci et toute dépense puisée à la réserve devra être autorisée par le conseil d'administration de l'Association. Tout virement de fonds de cette réserve à un autre compte de l'Association devra être autorisé par le conseil d'administration de l'Association. Celui-ci examinera annuellement l'activité dans le fonds afin de déterminer s'il sert à la fin prévue. La fermeture du fonds devra être approuvée par le conseil d'administration de l'Association.

Au 31 mars 2020, le solde du fonds comprenait un certificat de placement garanti (CPG) de 137 657 \$ (152 046 \$ en 2019, net de 16 945 à porter au fonds sans restriction) portant intérêt au taux annuel de 1,55 % et venant à échéance en mai 2020.

**10. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT**

Certaines données correspondantes fournisseurs pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.



**PARKER PRINS LEBANO**  
**Chartered Professional Accountants**  
Professional Corporation

## COMMENTAIRES DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

Aux membres de :

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

Les états financiers vérifiés de L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX au 31 mars 2020 et notre rapport du 10 août 2020 à leur sujet sont présentés dans la section précédente des présents états financiers. L'information financière présentée ci-après est tirée des documents comptables que nous avons contrôlés dans le cadre des procédures de vérification suivies aux fins de notre examen des états financiers, et nous sommes d'avis qu'elle est présentée équitablement à tous égards importants au regard de l'ensemble des états financiers.

Parker Prins Lebano Comptables professionnels agréés Société professionnelle  
Autorisée à exercer l'expertise comptable par l'organisation Comptables professionnels agréés de l'Ontario

Ottawa (Ontario)  
le 10 août 2020

---

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES  
CÉRÉBRAUX**  
**TABLEAU COMPLÉMENTAIRE - SPORT CANADA**  
**LE 31 MARS 2020**

---

	<u><b>Total</b></u>
<b>FINANCEMENT</b>	
Administration générale	27 500 \$
Gouvernance	9 500
Salaires, charges et avantages sociaux	106 125
Salaires et perfectionnement professionnel des entraîneurs	50 500
Programmes de l'équipe nationale	2 000
Langues officielles	10 000
Fonctionnement et programmes	63 375
Excellence accrue	276 900
La prochaine génération	5 000
Sport sécuritaire	<u>66 000</u>
	<u>616 900</u>
<b>DÉPENSES</b>	
Administration générale	74 937
Gouvernance	12 050
Salaires, charges et avantages sociaux	257 877
Salaires et perfectionnement professionnel des entraîneurs	70 000
Programmes de l'équipe nationale	1 781
Langues officielles	12 675
Fonctionnement et programmes	87 046
Excellence accrue	380 791
La prochaine génération	11 908
Sport sécuritaire	<u>66 000</u>
	<u>975 065 \$</u>